



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Document complémentaire au référentiel du
Certificat de spécialisation
"Conduite de productions maraîchères"

Ce document est destiné aux équipes pédagogiques qui mettent en œuvre un certificat de spécialisation (CS) "Conduite de productions maraîchères". Il est associé au référentiel du titre et donne les préconisations essentielles pour l'évaluation certificative. Il ne prétend pas reprendre toutes les caractéristiques de l'évaluation dans les titres et diplômes en unités capitalisables (UC) renouvelés, décrites dans la note de service UC.

Pour une bonne utilisation, il est également souhaitable que les membres de l'équipe enseignante aient suivi une formation UC : agrément à la conduite de dispositifs d'évaluation.

Mentions légales des photos

<https://www.store.agriculture.gouv.fr/>

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé qu'il soit des photographies est soumise à l'autorisation et à l'accord spécifique du ministère de l'agriculture.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable, à condition que la source soit bien mentionnée





Présentation du CS "Conduite de productions maraîchères"	p 5
Mise en œuvre de l'évaluation	p 7
Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes	p 7
Cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Conduite de productions maraîchères"	p 10
Fiches compétences	p 22
Annexe 1 : Arrêté de création paru au JO	p 31
Annexe 2 : Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme	p 33





Présentation du certificat de spécialisation

Conduite de productions maraîchères

Le certificat de spécialisation (CS) option "Conduite des productions maraîchères" est un titre du ministère en charge de l'agriculture qui atteste d'une qualification professionnelle dans le champ professionnel de la production agricole. Il est enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et classé au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation¹. Il peut être obtenu par les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, ainsi que par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Un CS est une qualification centrée sur la maîtrise d'activités techniques spécifiques qui requièrent des savoirs, savoir-faire, gestes et comportements professionnels spécialisés. Ces activités peuvent être exercées dans différents emplois, dans des configurations variées, quels que soient le statut et la place du titulaire dans l'organigramme de l'entreprise.

Le CS option "Conduite de productions maraîchères" vise à former un responsable d'atelier de productions maraîchères, chargé du pilotage technico-économique de cet atelier et des travaux afférents. Les capacités relatives au pilotage stratégique de l'entreprise agricole relèvent du baccalauréat professionnel "CGEA" ou du brevet professionnel "Responsable d'entreprise agricole" (BP REA).

¹ Cf. Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

Les conditions d'accès au CS sont variées et tiennent compte de la diversité des parcours des candidats. Elles sont stipulées dans le code rural (Articles D811-167-1 et suivants) et précisées dans l'arrêté de création de chaque option du CS. Il appartient aux centres de vérifier/évaluer les prérequis nécessaires au suivi de la formation et aux passages des épreuves dans les meilleures conditions.

Un CS est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de compétences et peut être obtenue indépendamment. La validation d'une UC permet l'attribution d'un bloc de compétences dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de la VAE.

Dans le cas du CS "Conduite de productions maraîchères", son obtention est subordonnée à la validation des UC 1 et 2. L'UC 3, qui correspond à la C3 relative à la transformation des productions maraîchères, est une UC complémentaire dont la mise en œuvre est laissée au choix des centres. Son obtention n'est pas prise en compte dans la délivrance du CS, mais donne lieu à l'inscription sur le parchemin de la mention "Transformation des productions maraîchères".

Par ailleurs, une mention "agriculture biologique" associée à l'option "Conduite de productions maraîchères" du certificat de spécialisation agricole est créée qui est apposée sur le parchemin des candidats ayant satisfait les conditions de son obtention. Les centres de formation peuvent proposer cette mention sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option "Conduite des productions maraîchères" du certificat de spécialisation agricole selon la procédure précisée par arrêté du ministère en charge de l'agriculture (cf. [Note de service DGER/SDPFE/2020-357](#) du 11/06/2020 sur la procédure conduisant à la reconnaissance et à la mise en œuvre de formations à orientation agriculture biologique AB et à la reconnaissance de la mention agriculture biologique AB pour les certificats de spécialisation).

Le référentiel du CS, comme ceux des autres titres et diplômes en unités capitalisables du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) comporte 3 parties :

- le **référentiel d'activités** fournit des informations sur les contextes de travail des titulaires du titre et les conditions d'exercice des activités visées par le titre, présente la fiche descriptive d'activités (FDA) ainsi que la liste des situations professionnelles significatives organisées en champs de compétences.
- le **référentiel de compétences** comprend la liste des capacités attestées par le CS
- le **référentiel d'évaluation** précise les critères et les modalités d'évaluation permettant sa délivrance.

Il n'existe pas de référentiel de formation pour les diplômes et titres en UC : la nature et les horaires des enseignements ne sont pas fixés ; seul un volume horaire global de formation minimal est défini dans l'arrêté de création du titre. Les contenus et l'organisation de la formation sont élaborés par les équipes enseignantes.

Le document complémentaire est associé au référentiel du certificat de spécialisation. Il réunit des recommandations et des prescriptions pour l'évaluation des capacités du titre, ainsi que les fiches compétences qui ont été produites pour le référentiel d'activités. Ces fiches, organisées par champs de compétences, fournissent des informations sur les situations professionnelles significatives (SPS) et sur les ressources mobilisées par le professionnel dans ces situations.

Le référentiel et son document complémentaire sont les outils de référence des formateurs qui doivent en prendre connaissance quel que soit leur domaine d'intervention.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en unités capitalisables du ministère chargé de l'agriculture s'appliquent aux CS. Elles sont définies dans la [note de service DGER/SDPFE/2016-31](#) du 15 Janvier 2016.

La mise en œuvre du CS par un centre de formation est soumise à une habilitation préalable délivrée par le DRAAF selon une procédure définie dans la [note de service DGER/SDPFE/2014-109](#) du 13 février 2014.

Comme pour tous les autres diplômes et titres en UC, le référentiel du CS "Conduite de productions maraîchères", le document complémentaire et les textes réglementaires associés sont téléchargeables sur le site internet de l'enseignement agricole, dans la rubrique Diplômes et ressources pour l'enseignement, à l'adresse suivante :

<https://chlorofil.fr/diplomes>



Mise en oeuvre de l'évaluation :

Prescriptions et recommandations

1.1°. Évaluer des capacités en situation professionnelle : quelques principes

Capacités et situations

Comme dans tous les référentiels rénovés du ministère en charge de l'agriculture, le référentiel de compétences d'un certificat de spécialisation (CS) est exprimé en **capacités**.

Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements (Ministère en charge l'agriculture, 2010). On peut la définir comme le pouvoir d'agir efficacement d'une personne dans une famille de situations, fondé sur la mobilisation et la combinaison de ressources multiples : savoirs, savoir-faire, techniques et gestes, comportements professionnels. Par famille de situations on entend des situations proches qui présentent des traits communs : elles répondent aux mêmes buts, nécessitent les mêmes ressources, font appel à des raisonnements similaires.

Être capable, c'est avoir le potentiel d'action nécessaire pour faire face aux situations professionnelles significatives de l'activité professionnelle ciblée. Ce potentiel repose sur l'articulation du faire, de l'agir et du penser, du raisonnement dans l'action. La délivrance d'un titre ou d'un diplôme du ministère en charge de l'agriculture correspond à l'assurance que la personne à qui on le délivre est en mesure de prendre en charge les familles de situations que recouvre chacune des capacités. L'approche capacitaire repose sur l'idée qu'un apprenant ayant acquis les capacités d'un titre ou d'un diplôme deviendra compétent en situation

avec l'expérience. Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences clefs de (ou des) l'activité(s) visée(s) par le titre ou le diplôme.

Capacités et situations sont indissociables : le développement des capacités passe par des mises en situations professionnelles variées, qui mobilisent des ressources plurielles et combinées. L'adaptation du candidat à différents contextes, et plus largement aux situations de la même famille présentant des traits communs, requiert un entraînement.

Le référentiel de compétences comprend uniquement des capacités relatives à la maîtrise de situations professionnelles en lien avec les champs de compétence et SPS du référentiel d'activités.

Principes pour l'évaluation en situation professionnelle

De même que le développement des capacités s'appuie sur des mises en situation, la vérification de leur mise en place suppose de mettre le candidat dans les mêmes types de situation et d'apprécier la façon dont il mobilise et articule les ressources dont il dispose pour faire face à la situation rencontrée.

L'approche capacitaire a des conséquences sur l'évaluation : **c'est la capacité du candidat qui est évaluée, son pouvoir d'action en situation, pas ses connaissances ni ses savoir-faire dans telle ou telle discipline ou dans tel ou tel module.** Cela suppose de se démarquer des pratiques d'évaluation basées sur le contrôle de connaissances déconnectées de leur usage

et la vérification de savoir-faire procéduraux. La validation d'une capacité nécessite de réaliser une évaluation globale, en situation, dans laquelle le candidat est amené à utiliser et adapter ce qu'il sait et sait faire en fonction du contexte particulier qu'il rencontre et des caractéristiques principales qu'il retient.

Dans un diplôme de la formation professionnelle ou un titre visant une qualification professionnelle, une évaluation "en situation professionnelle" est très souvent prescrite pour les capacités professionnelles.

Dans une évaluation en situation professionnelle, pour vérifier le développement d'une capacité, prendre en compte le résultat de l'action ou la seule performance du candidat - ce qui est directement visible ou accessible dans le travail demandé - ne suffit pas. La prise en compte des raisonnements qui accompagnent le déroulement de cette action, de la façon dont le candidat pense son action, des connaissances, techniques, savoir-faire et comportements qu'il mobilise et combine dans la situation, est nécessaire. **Au-delà de la maîtrise d'une situation particulière, c'est la maîtrise d'un ensemble de situations de même type qui est visée.** Il est donc nécessaire de vérifier si le candidat est en mesure d'adapter son raisonnement et/ou son action à des variations de la situation et à des situations du même type.

La nature et les modalités choisies pour chaque épreuve doivent permettre, dans le respect du cadre réglementaire, d'une part la mobilisation des raisonnements et ressources associées et d'autre part leur expression par le candidat.

Méthode pour l'évaluation en situation professionnelle

Dans un CS, toutes les capacités sont professionnelles et doivent être évaluées en situation professionnelle.

Pour rappel, dans les diplômes en UC, le nombre total d'épreuves est au plus égal à 1,5 fois le nombre d'UC. **L'ensemble des épreuves doit permettre la validation de toutes les capacités du référentiel de compétences.**

Dans les centres, en amont de la formation, pour construire les situations et les épreuves supports de l'évaluation adaptées à l'expression des capacités des candidats, les équipes doivent réaliser des analyses de situations de travail locales en lien avec les champs de compétences et les SPS du référentiel d'activités.

Une évaluation en situation professionnelle place le candidat dans des situations les plus proches possibles des situations professionnelles significatives des activités ciblées par le CS. Elle prévoit la réalisation d'une production, d'un travail (une "tâche") : cette production correspond à la partie observable de l'action du candidat. Elle s'intéresse également aux raisonnements qui sous-tendent et déterminent cette production. Ces raisonnements constituent la partie cognitive, mentale, de l'action du candidat. Elle regarde plus précisément la façon dont l'individu, à partir de la production à laquelle il aboutit, s'est approprié les caractéristiques de la situation, a mobilisé les ressources nécessaires et a adapté son raisonnement aux particularités de cette situation et à d'autres situations du même type.

Au niveau 4, les productions attendues du candidat peuvent recouvrir des situations de réalisation d'interventions sur les plantes. Elles peuvent également correspondre à des situations de raisonnement : diagnostics, analyse d'indicateurs technico-économiques, choix de méthodes et d'interventions à réaliser...

Les modalités d'évaluation restent à l'initiative des équipes, mais doivent permettre au candidat d'exprimer au mieux son potentiel – la capacité.

Dans le cas où la modalité retenue serait celle d'une production associée à un entretien d'évaluation utilisant des techniques d'explicitation, quelques recommandations spécifiques peuvent être faites :

- La production à réaliser, quelle que soit la forme choisie par l'équipe enseignante, peut faire l'objet de traces qui permettent de rendre compte de la démarche et du raisonnement du candidat.
- L'entretien d'évaluation, par l'utilisation de techniques d'explicitation, cherche à accéder au raisonnement ayant permis cette production. Pour mener cet entretien, l'évaluateur doit en maîtriser les techniques et principes associés et bien connaître la capacité qui est visée, son périmètre, les ressources qu'elle mobilise.

L'évaluateur doit guider l'entretien de façon à obtenir les informations qu'il recherche, les indices qui vont lui permettre de constater si la capacité visée est acquise : outre la pertinence et la cohérence des raisonnements, l'entretien cherche à tester l'adaptation à la diversité et à la variabilité des situations rencontrées dans le cadre de la conduite de l'atelier.

Le formateur-évaluateur doit formuler une appréciation sur l'atteinte de chaque capacité au terme de la situation d'évaluation qui permet de vérifier sa mise en place, en vue de proposer au jury la validation - ou l'invalidation - de chacune des UC, conformément aux textes en vigueur.

Pour formuler ce jugement, il se réfère au référentiel de diplôme et, plus précisément, aux critères définis dans le référentiel d'évaluation et aux indicateurs définis par le centre qui sont reportés dans les grilles d'évaluation agréées par le jury.

Il prend également appui sur l'appréciation du tuteur, sur d'éventuelles traces du travail du candidat (documents écrits, films, photos, schémas...), qui permettent d'accéder aux résultats et à la réalisation du travail demandé dans le cadre de la situation d'évaluation, et sur l'expression de ses raisonnements.

Si le maître de stage ou d'apprentissage est au plus proche de la réalité du travail effectué, en revanche, il ne maîtrise pas forcément toutes les visées ni la technique de l'évaluation. C'est donc le formateur-évaluateur qui est in fine le seul responsable de l'évaluation.

1.2°. Cadrage de l'évaluation des capacités du CS "Conduite de productions maraîchères"

Comme mentionné dans le référentiel de certification, les capacités du CS "Conduite de productions maraîchères" doivent toutes être évaluées en situation professionnelle (cf. point précédent : "Méthodes pour l'évaluation en situation professionnelle").

Les références utilisées pour juger de la mise en place des capacités sont constituées par :

- Les critères généraux déterminés au niveau national qui figurent dans le référentiel d'évaluation et sont repris dans les pages suivantes de ce document. Quel que soit le choix de la ou des situations de travail supports de l'évaluation, ils s'imposent à toutes les équipes.

Dans les CS de la production végétale, chaque capacité est évaluée à partir de deux ou trois critères qui ciblent les éléments clés centraux/essentiels à prendre en compte dans l'activité développée par le candidat pour prendre en charge la ou les situations dans laquelle il se trouve et apprécier le développement de la capacité visée par l'épreuve. Significatifs de la capacité, ils orientent la prise de décision de l'évaluateur, et indiquent les repères choisis pour servir de base à la formulation du jugement évaluatif sur sa mise en place. Ils sont propres à chaque capacité et donc aux familles de situations que ces dernières recouvrent.

- Des indicateurs, propres aux situations supports des évaluations choisies par l'équipe pédagogique et donc à définir à partir des particularités de ces situations. Contextualisés et concrets, les indicateurs spécifient les critères. Ils permettent à l'évaluateur d'investiguer et d'étayer son jugement sur chaque critère. Ils ne constituent pas une liste de points à vérifier obligatoirement ; ils ne donnent pas lieu à une évaluation sommative (x points pour chaque indicateur). Ceux qui figurent dans ce document sont donnés à titre d'exemples et ne sont donc pas à prendre tels quels dans les grilles d'évaluation. Ces indicateurs ne constituent pas non plus le plan ou les contenus des cours.

Enfin, des prescriptions particulières d'évaluation peuvent également figurer dans le référentiel d'évaluation, notamment pour ce qui concerne la mention "agriculture biologique". Elles sont également reprises dans ce document.

Rappel des modalités et critères d'évaluation des capacités du CS "Conduite de productions maraîchères" en vue de l'obtention des UC correspondantes

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une ou plusieurs situations du travail mettant en lien la planification des productions et l'utilisation des ressources, relatives aux SPS du champ "Pilotage technico-économique des productions maraîchères"	C1. Assurer le pilotage technico-économique des cultures maraîchères	<i>Choix de conduites techniques des productions</i>
			<i>Organisation des activités de production</i>
UC2	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur des situations de travail abordant obligatoirement des interventions d'implantation, de récolte et d'entretien en lien avec des SPS du champ "Interventions liées à la conduite des productions maraîchères"	C2. Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères	<i>Ajustement du planning d'activités</i>
			<i>Organisation du travail</i>
			<i>Réalisation de l'intervention</i>
UC complémentaire			
UC3	Évaluation en situation professionnelle L'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ "Transformation des productions maraîchères"	C3. Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères	<i>Organisation de l'atelier de transformation</i>
			<i>Mise en œuvre du process de transformation</i>

Les capacités professionnelles à évaluer

Pour aider les équipes à construire les différentes situations d'évaluation permettant de vérifier le développement des différentes capacités constitutives du CS "Conduite de productions maraîchères" en vue de la délivrance des UC correspondantes, les critères et exemples d'indicateurs sont précédés d'une présentation de chacune de ces capacités.

Cette présentation précise :

- le "périmètre" de la capacité : ses contours, ce que le potentiel d'action recouvre,
- les situations de travail auxquelles elle correspond en lien avec les SPS qui sont rappelées,

- les ressources essentielles, savoirs, techniques et savoirs faire ainsi que les comportements et attitudes professionnels qu'elle mobilise, mais aussi – lorsqu'ils sont identifiés - les éléments clés/centraux qui organisent l'action et le raisonnements professionnels en situation, dont la construction est indispensable à la mise en place de la capacité.

Cette présentation des capacités a aussi pour objectif d'aider les équipes à mieux se les approprier pour élaborer leur formation.

C1 : Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères

La capacité C1 cible la définition en autonomie de la conduite technico-économique de l'atelier au service du pilotage stratégique de l'exploitation. Elle recouvre l'ensemble des prises de décisions relatives à la conduite des cultures pour atteindre les objectifs fixés, à partir du donné de l'exploitation notamment en matière de commercialisation/débouchés commerciaux (circuits courts en vente directe, en vente collective... ou circuits plus longs, avec des contrats de vente, à des centrales d'achat...), de l'analyse et de l'interprétation des critères technico-économiques - prix de vente, coûts de production, marge brute, niveau de production, rendements... -, des réglementations, de l'évaluation de la faisabilité des choix possibles et de leurs impacts prévisibles sur l'organisation de l'atelier et la

conduite des cultures. Le choix de valoriser une partie des productions en la transformant impacte aussi la détermination des volumes de production à assurer.

La capacité C1 ne concerne pas la détermination de la stratégie globale de l'exploitation, même si le pilotage technico-économique des productions maraîchères ne peut être pensé indépendamment de cette stratégie globale. Elle ne recouvre pas non plus le pilotage quotidien de la conduite des cultures avec l'ajustement du planning de travail et des interventions prévues à partir de l'observation des cultures et du contexte (Cette régulation du travail au quotidien relève de la C2). Elle vise un niveau de pilotage intermédiaire à moyen et long terme, qui consiste dans la planification et la préparation des campagnes annuelles de productions et l'organisation de la conduite des parcelles en conséquence.

Rappel du champ de compétence et des significations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C1

Champs de compétences	SPS En "gras" les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Pilotage technico-économique des productions maraîchères	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du calendrier cultural Gestion de l'enherbement d'une culture Amélioration de la fertilité d'une parcelle de culture Optimisation des besoins en eau d'une culture Observation des parcelles cultivées 	<i>Définir une conduite technique des productions maraîchères qui réponde aux objectifs fixés</i>

Le responsable en charge de la conduite des productions maraîchères assure la définition d'une organisation de l'atelier et une planification de l'activité qui permettent de répondre aux objectifs qui lui sont fixés à partir du contexte de l'exploitation et des moyens disponibles. Il s'adapte en permanence aux évolutions du marché et à la demande des consommateurs qui l'amènent à revoir ou réguler ses choix de productions. A partir des différents contrats de vente, commandes ou directives qui fixent en particulier des types de productions, des volumes, des critères qualitatifs et des dates de livraison, ainsi que des éventuels cahiers des charges à respecter

(AB, HVE, autres signes de qualités et d'origine), il lui revient de concevoir puis de programmer et de combiner dans le temps et l'espace la mise en cultures des différentes productions. Il s'agit en particulier :

- de prévoir une rotation des cultures sur les parcelles qui tienne compte des précédents culturaux,
- d'élaborer l'assolement des différentes productions à partir de la disponibilité de la main d'œuvre, de l'organisation du travail de l'entreprise et des pics d'activités prévisibles,

- de définir les choix techniques de conduite des différentes productions (itk) : choix et associations des cultures, espèces et/ou des gammes variétales, définition du calendrier cultural prévisionnel depuis les dates de plantations ou de semis jusqu'aux dates de récoltes, ...,
- d'estimer les besoins en main d'œuvre et équipements et de prévoir les approvisionnements en fournitures pour passer les commandes.

Il veille à la faisabilité des choix définis.

Le pilotage technico-économique des productions maraîchères s'élabore également dans un contexte socio-économique où les enjeux environnementaux et sanitaires deviennent prégnants. Les choix techniques de conduite et la combinaison des différentes pratiques culturales associées impactent l'agroécosystème et son fonctionnement. Leur détermination s'appuie sur une réflexion systémique sur la mobilisation des ressources environnementales par les productions maraîchères de l'atelier, dans le but de préserver, voire d'améliorer l'état de l'agroécosystème, par la réduction des intrants d'origine anthropique dans un premier temps, par la valorisation et l'optimisation des services écosystémiques ensuite : les choix des techniques d'irrigation et d'adaptation des apports en eau aux besoins des cultures, de préparation ou de travaux des sols, de protection sanitaire des végétaux, de gestion de l'enherbement et des couverts végétaux, etc., sont autant de composantes du pilotage des systèmes de production qui peuvent être repensés et articulés pour s'inscrire dans une économie soutenable/résiliente.

Ce pilotage suppose un suivi et un bilan des cultures menées pour ajuster et modifier les choix de conduites de l'atelier en fonction des résultats obtenus.

Dans ce contexte, la connaissance des végétaux, de leur mode de croissance et de développement et l'agronomie constituent des fondamentaux : la compréhension fine du fonctionnement des végétaux, de la vie des sols et des interactions sols-plantes-climat (fonctionnement des agroécosystèmes) oriente la conception des itinéraires techniques.

Le développement de cette capacité nécessite une vision globale et à long terme de l'ensemble des processus de productions de l'atelier maraîcher et une anticipation des résultats à obtenir quantitativement et qualitativement : c'est un pilotage par le produit fini. Elle suppose également une évaluation et une anticipation constantes des impacts économiques, environnementaux et humains des choix techniques sur les différentes productions de l'atelier en termes de rendement et de productivité, en vue de maintenir la viabilité de l'atelier.

Cadrage de l'évaluation de la C1

Pour l'évaluation de la C1, l'épreuve doit s'appuyer sur une situation professionnelle en lien avec les SPS du champ "Pilotage technico-économique des productions maraîchères".

C1. Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères	
Critères	Exemples d'indicateurs
<p>Choix de conduite technique des productions</p> <p><i>Le candidat détermine un système de cultures maraîcher avec des visées agro-écologiques à partir des objectifs et des moyens de production</i></p>	<p>Prise en compte des objectifs fixés et du contexte de production</p> <p>Prise en compte de l'état de l'agroécosystème local</p> <p>Prise en compte de la disponibilité en MO et en matériel</p> <p>Interprétation des résultats technico-économiques au regard des moyens de production</p> <p>Identification des marges de manœuvre dans la conduite des productions</p> <p>Choix des cultures : espèces, variétés, gammes</p> <p>Détermination des rotations</p> <p>Elaboration de l'assolement</p> <p>Détermination de l'itinéraire technique : techniques culturales, étapes...</p> <p>Identification des impacts des choix culturaux sur les facteurs de production : travail, surface, installations...</p> <p>Identification des impacts techniques et économiques des choix culturaux sur la conduite des productions</p> <p>Identification des impacts sociaux et environnementaux des choix culturaux sur la conduite des productions</p> <p>...</p>
<p>Organisation des activités de production</p> <p><i>Le candidat planifie le travail et combine les interventions sur les différentes cultures</i></p>	<p>Prévision des approvisionnements : fournitures, matériels, équipements</p> <p>Commande des approvisionnements</p> <p>Détermination du calendrier cultural pour les différentes productions : programmation des différentes interventions à effectuer depuis la plantation ou le semis jusqu'à la récolte</p> <p>Articulation/combinaison des différents itinéraires techniques</p> <p>Prise en compte des pointes de travail et de la disponibilité en MO</p> <p>Prise en compte de la faisabilité technique</p> <p>...</p>

C 2 : Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères

La capacité C2 recouvre l'ensemble des situations relatives à la réalisation des interventions sur les cultures et sur leur environnement à partir des itinéraires techniques et des calendriers culturels définis. Il s'agit, à partir du diagnostic de l'état des plantes et de l'évaluation de leurs besoins, d'accompagner leur croissance et

leur développement et de mettre en place les meilleures conditions possibles pour favoriser leur développement optimal et obtenir le produit fini attendu en quantité et en qualité.

Pour chaque production, le responsable en charge de la conduite des productions maraîchères ajuste, organise et réalise en autonomie les différents chantiers constitutifs du processus de production, depuis la mise en place jusqu'à la récolte, en lien avec les étapes clés de la conduite des cultures.

Rappel des champs de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C2

Champs de compétences	SPS En "gras" les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Interventions liées à la conduite des productions maraîchères	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'une culture • Binage mécanisé d'une culture • Mise en œuvre d'actions combinées de bio contrôle • Opérations de mises à fleurs et mises à fruits • Réalisation d'un chantier de récolte 	<i>Assurer une production optimale de produits commercialisables ou transformables</i>

Même si les interventions sont anticipées et planifiées à travers la mise en place des itinéraires techniques et des calendriers culturels, le responsable en charge de la conduite des productions maraîchères surveille en permanence les cultures et leur environnement pour repérer le moment propice pour intervenir et adapter les modalités d'intervention à leur stade végétatif et à leur état. A partir de ses observations et des signaux qu'il repère – anomalies, seuils de déclenchement des interventions, opportunités...-, il pilote et régule au quotidien le travail, en hiérarchisant les priorités et définissant l'ordre des travaux qui en découle - maintien, report, interversion... -, pour chaque culture et pour l'ensemble des cultures de l'atelier.

Les différents travaux de conduite des productions maraîchères recouvrent aussi bien les interventions réalisées directement sur les végétaux dans le cadre d'un cycle culturel depuis leur mise en place jusqu'à leur récolte pour accompagner leur croissance et leur développement, que les interventions

effectuées "autour" des végétaux, sur les sols et leur environnement, qui permettent la mise en place et la régulation des conditions favorables à leur croissance et à leur développement. L'ensemble des interventions réalisées aux différents stades végétatifs, journalières ou plus ponctuelles, en réponse aux besoins des végétaux, visent à favoriser les interactions sol-plantes-climat en préservant les ressources environnementales et en s'appuyant sur les services écosystémiques.

La prise en compte du facteur temps est au cœur du pilotage technique quotidien des différentes productions et de l'organisation du travail qui en découle : temporalité des stades végétatifs successifs jusqu'à l'atteinte de la maturité, moments propices/clés pour intervenir, durées requises par les différentes interventions culturelles et temps de travail correspondants, échéances de livraison des produits... La recherche de l'optimisation du temps de travail est permanente, dans la mesure où elle conditionne les marges brutes réalisées sur les différentes productions et donc la viabilité de l'atelier. Pour garder la maîtrise

du planning d'activités, rester dans les délais et la maîtrise des coûts, le responsable en charge de la conduite des productions maraîchères est amené à considérer plusieurs échelles de temps avec un double objectif :

- Faire ce qu'il y a à faire dans l'instant présent au "bon moment" ou "juste à temps" sur chaque culture pour éviter les situations critiques et rester dans un suivi plus préventif que curatif des cultures.
- Anticiper et préparer l'étape de travail suivante sur l'ensemble des cultures en cours pour garder "un coup d'avance" et ne pas se retrouver débordé lors des pics de travail ou en cas d'imprévu.

Cette adaptation quotidienne du travail mobilise l'expertise du professionnel qui repère rapidement les particularités et les enjeux de chaque production dans son contexte et tient compte des priorités définies pour l'atelier en cohérence avec la stratégie globale de l'exploitation.

Les travaux de conduite des productions maraîchères reposent sur une connaissance approfondie des végétaux (taxinomie, morphologie, physiologie, pathologie des végétaux) ainsi que des conditions favorables à leur croissance et à leur développement (agronomie). Leur mise en œuvre mobilise des procédés/méthodes diverses qui varient selon les types de productions et les caractéristiques du produit final à obtenir, leurs modes de cultures (plein champ, sous abri, pleine terre, hors sol), le contexte géo-physique de l'entreprise (nature des sols, climat, ...) et les réglementations auxquelles elle répond (signes de qualité et d'origine...). Ces travaux requièrent une maîtrise des gestes techniques

(précision et dextérité) ainsi que des réglages et du maniement des outils et équipements. Le caractère répétitif de certaines interventions sur les végétaux ou leur environnement – tailles, éclaircissage, désherbage manuel...- les rend pénibles et physiquement éprouvantes : elles exigent à la fois une forme de routine – la mise en place d'automatismes – pour travailler vite et une vigilance maintenue à l'égard des gestes effectués pour adapter son intervention à chaque végétal et préserver son état sanitaire. Leur réalisation demande également une rationalisation du travail pour tenir dans la durée, préserver sa santé et travailler en sécurité en étant le plus rapide possible.

Pour l'évaluation de la C2, l'épreuve s'appuiera sur des situations de travail abordant obligatoirement des interventions d'implantation, de suivi/entretien et de récolte en lien avec des SPS du champ "Interventions liées à la conduite des productions maraîchères".

Cadrage de l'évaluation de la C2

Pour l'évaluation de la C2, l'épreuve doit s'appuyer sur une situation professionnelle en lien avec les SPS du champ "Interventions liées à la conduite des productions maraîchères".

C2 : Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères	
Critères	Exemples d'indicateurs
<p>Ajustement du planning d'activités</p> <p><i>Le candidat régule les interventions prévues à partir de ses observations des végétaux et du contexte</i></p>	<p>Repérage des stades de développement</p> <p>Repérage des maladies</p> <p>Dépistage des ravageurs</p> <p>Repérage des carences</p> <p>Repérage des besoins nutritifs et des besoins en eau</p> <p>Repérage de l'état de l'enherbement</p> <p>Repérage des paramètres d'ambiance sous abri : température, lumière, hygrométrie</p> <p>Appréciation de l'état du sol</p> <p>Repérage des pannes et des dysfonctionnements sur les installations et équipements</p> <p>Prise en compte de l'état de l'agroécosystème local</p> <p>Prise en compte des objectifs de production et du contexte des interventions : conditions climatiques, chantiers prévus sur différentes cultures, disponibilité de la MO et du matériel, etc.</p> <p>Ajustement du calendrier cultural : adaptation des techniques et outils, report, avancement, interversion des interventions prévues, ajout de nouvelles interventions...</p> <p>Définition du planning de travail : chantiers prioritaires, chronologie des interventions...</p> <p>...</p>
<p>Organisation du travail</p> <p><i>Le candidat définit un mode opératoire et met en place les conditions favorables au déroulement du travail sur le chantier</i></p>	<p>Prévision et préparation des fournitures du chantier : semis, plans, caisses, matériels...</p> <p>Vérification et réglages du matériel</p> <p>Organisation des postes de travail</p> <p>Distribution et répartition du travail</p> <p>Suivi du travail</p> <p>Contrôles/vérification du travail effectué</p> <p>...</p>
<p>Réalisation de l'intervention</p> <p><i>Le candidat met en œuvre les travaux dans une visée de préservation des ressources</i></p>	<p>Mode opératoire : chronologie et enchaînement des opérations : rapidité, efficacité, fluidité, dextérité, précision des gestes, vérifications...</p> <p>Mise en œuvre des procédés/méthodes liés aux interventions</p> <p>Utilisation et ajustement des réglages du matériel et des équipements</p> <p>Qualité finale des travaux : conformité aux objectifs et résultats attendus de l'intervention</p> <p>Rangement du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tri et gestion des rémanents • Nettoyage, désinfection et remisage du matériel <p>Préservation des ressources : recherche de la minimisation des impacts sur les ressources, utilisation des services écosystémiques...</p> <p>Respect des règles de prophylaxie végétale</p> <p>Travail en sécurité : mise en œuvre des gestes préventifs (port des EPI...), repérage des dangers, évaluation des risques associés, définition d'un mode d'action en sécurité</p> <p>Application des principes d'ergonomie : réduction de la pénibilité du travail</p> <p>...</p>

C 3 : Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères

La capacité C3 correspond à une UC complémentaire qui peut être mise en œuvre si le centre l'a prévue dans son dossier d'habilitation. Elle n'est pas indispensable à l'obtention du certificat de spécialisation, mais sa certification donne lieu à une mention complémentaire "Transformation des productions maraîchères" sur le parchemin du diplôme.

La capacité C3 cible la transformation de produits frais issus du maraîchage, pour valoriser les productions de fruits et légumes de l'atelier et diversifier ses ventes par des compléments de gammes, au sein d'ateliers individuels ou collectifs.

Elle recouvre un ensemble de situations relatives à la conduite d'un atelier de transformation, correspondant à l'organisation du travail au sein de l'atelier, à l'élaboration de produits transformés destinés à la consommation à partir de fruits et de légumes frais, à leur conservation et leur stockage.

Rappel des champs de compétences et des situations professionnelles significatives (SPS) en lien avec la capacité C3

Champs de compétences	SPS En "gras" les SPS particulièrement importantes en AB	Finalités
Transformation des productions maraîchères	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une recette • Production d'une soupe de légumes en conserve • Production d'une conserve de légumes • Préparation de légumes crus prêts à l'emploi • Elaboration du plan de nettoyage 	<i>Elaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation</i>

Le responsable en charge de la transformation des productions légumières ou fruitières définit et met en œuvre l'ensemble du processus de fabrication visant la transformation des productions. En fonction de ses débouchés, il recherche le meilleur équilibre possible entre ses possibilités de production de produits à transformer et son potentiel de transformation : matériels, temps de travail, moyens, coûts...

La conduite de l'atelier résulte de la mise en cohérence de son organisation avec les étapes du diagramme de fabrication à mettre en œuvre et les caractéristiques du produit à transformer.

Le responsable de la transformation des productions légumières ou fruitières s'organise dans l'atelier en fonction des volumes de productions qu'il a prévu de transformer, des types et des quantités de produits finaux à obtenir. La rationalisation de cette organisation détermine l'efficacité, la rentabilité et la qualité du travail, et intègre le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Elle recouvre le choix

et la préparation des matériels et équipements dans l'espace du "laboratoire" et l'agencement des différentes zones de travail en fonction du processus envisagé dans la fiche technique (ou le diagramme de fabrication). Elle suppose de prévoir les fournitures nécessaires à la transformation en fonction des volumes transformés finaux prévus pour éviter les ruptures d'approvisionnement et rentabiliser le travail dans l'atelier.

Le responsable en charge de la conduite de l'atelier met en œuvre le processus de transformation en fonction du produit recherché : produit cru prêt à l'emploi, mono produit préparé, produits assemblés et préparés, etc. La mise au point des recettes lui permet de définir la succession des opérations à mettre en œuvre, le matériel et les formats à utiliser, les quantités de matières premières à prévoir en fonction des quantités de produits finis souhaités ainsi que les coûts de fabrication. Ce travail d'élaboration de la fiche technique du produit suppose des essais afin d'obtenir un résultat le plus homogène possible et de

réduire les variations entre les différents lots de produits transformés. Il s'agit de trouver un équilibre entre la conformité aux exigences sanitaires, les qualités organoleptiques du produit et son coût de production. Une fois les recettes stabilisées et les fiches techniques établies, la mise en œuvre des process de fabrication requiert un respect scrupuleux de ces dernières.

A partir des normes de fabrication auxquelles doivent répondre les produits élaborés (soupes, conserves, produits de 4^{ème} gamme...), le responsable en charge de la transformation détermine puis met en œuvre le mode de conservation le plus approprié afin d'assurer leur stabilité : par le froid (réfrigération, congélation, surgélation), par la chaleur (pasteurisation, stérilisation, appertisation, semi-conserves) ou par d'autres techniques : mise sous vide ou sous atmosphère modifiée, déshydratation, saumurage, fermentation, séchage, confisage... L'ensemble de ces techniques requiert l'utilisation de matériels spécifiques - parmi lesquels notamment l'autoclave - et le respect des couples temps-température.

Le respect des règles sanitaires tout au long du process de fabrication et la maîtrise des risques sanitaires liés à la préparation des produits sont permanents. Le responsable de la transformation effectue sur les produits préparés une série de contrôles - visuels, gustatifs, de texture et sanitaires - et de mesures de différents paramètres physico-chimiques (température, pH, concentration en sucre...), afin d'assurer la conformité des

produits aux attendus et leur innocuité. Des prises d'échantillons sont réalisées conformément aux normes en vigueur afin de faire réaliser les analyses microbiologiques adéquates. Le contrôle du conditionnement et l'étiquetage des lots contribuent également à cette maîtrise de la qualité sanitaire. Ces différents contrôles sont enregistrés dans les documents de traçabilité qui permettent de suivre les différentes fabrications réalisées dans l'atelier (fiches de suivi de fabrication). Le responsable veille également à mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène dans sa procédure de travail aussi bien pour lui que pour l'atelier (plan de nettoyage).

La mise en œuvre des process de transformation et des procédures qualité dans l'atelier ne se réduit pas à une application de procédures prédéfinies à suivre à la lettre. Elle suppose que le responsable de la transformation des productions légumières ou fruitières ait intégré les principes de la contamination microbienne, pour qu'il puisse repérer les facteurs de risque et réguler/adapter les procédures définies en cas d'imprévu ou d'aléas.

Cadrage de l'évaluation de la C3

Pour l'évaluation de la C3, l'épreuve s'appuiera sur une situation de travail en lien avec la SPS du champ "Transformation des productions maraîchères".

C3 : Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères	
Critères	Exemples d'indicateurs
<p>Organisation de l'atelier de transformation</p> <p><i>Le candidat définit un mode opératoire et met en place des conditions favorables à l'optimisation du travail</i></p>	<p>Prise en compte des moyens en équipements de l'atelier, du temps de travail disponible et des coûts de transformation</p> <p>Prise en compte des cahiers des charges des signes d'origine et de qualité</p> <p>Détermination des volumes de produits bruts à transformer</p> <p>Prévision des fournitures : qualité, quantité</p> <p>Organisation de la fonctionnalité de l'atelier et des différents postes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix, formats, réglages des matériels • Organisation du plan de travail : accessibilité et disposition du matériel • Gestion des déchets <p>...</p> <p>Application des principes d'ergonomie : recherche de la réduction de la pénibilité du travail</p> <p>Respect des règles d'hygiène et de sécurité : marche en avant, plan de nettoyage</p> <p>...</p>
<p>Mise en œuvre du process de transformation</p> <p><i>Le candidat réalise les opérations permettant l'élaboration du produit transformé</i></p>	<p>Travail en autonomie</p> <p>Application de la réglementation sanitaire relative à la transformation des produits alimentaires</p> <p>Mode opératoire : rapidité, fluidité, chronologie et enchaînement des opérations, dextérité/précision des gestes, contrôles...</p> <p>Mise en œuvre des techniques de préparation culinaire des produits : respect de la fiche technique ou du diagramme de fabrication, utilisation des matériels et équipements...</p> <p>Mise en œuvre des techniques de conservation : respect des process, des couples temps/températures, utilisation des matériels et équipements...</p> <p>Mise en œuvre des techniques de conditionnement : empotage, encapsulage, ensachage...</p> <p>Qualité finale de la fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organoleptique : couleur, odeur, goût, texture • conformité du conditionnement : intégrité des emballages, étiquetage <p>Réalisation des enregistrements dans les documents de traçabilité</p> <p>Prélèvement d'échantillons pour analyse</p> <p>Contrôle des paramètres d'ambiance et des températures des lieux de stockage</p> <p>Opérations de rangement et nettoyage de l'atelier : matériels, équipements, surfaces, locaux</p> <p>...</p>

Modalités d'évaluation spécifiques pour obtenir la mention "agriculture biologique"

Les modalités d'évaluation spécifiques sont précisées dans le référentiel d'évaluation.

Pour rappel : les modalités d'évaluation des capacités C 1, C 2 et C 3 - quand celle-ci est mise en œuvre par le centre - présentées ci-dessus s'appliquent à la mention "agriculture biologique".

Deux conditions supplémentaires sont indispensables pour l'obtention de cette mention :

- Les situations d'évaluation s'appuient sur des situations de travail en lien avec des SPS identifiées comme particulièrement importantes en agriculture biologique, lorsque celles-ci existent.
- Les situations de travail, support de l'évaluation, devront toutes avoir été vécues dans une entreprise en agriculture biologique



Tableau des SPS et fiches compétences

Cette partie reprend le tableau des situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences du référentiel professionnel du CS "Conduite de productions maraîchères" et présente sous forme de fiches un ensemble d'informations relatives au travail recueillies auprès de professionnels au cours d'entretiens approfondis.

La compétence est une combinatoire de ressources – connaissances, savoir-faire, comportements...¹ – que mobilise un individu pour répondre de façon pertinente à une situation de travail donnée. Cette compétence est singulière et située : elle est le fait d'un individu et ne peut s'exprimer qu'en situation de travail.

L'analyse du travail conduite auprès de professionnels permet en premier lieu de repérer des situations professionnelles significatives (SPS), c'est-à-dire des situations reconnues comme particulièrement révélatrices de la compétence dans les activités visées par le CS. Elle permet également d'identifier les ressources sur lesquelles s'appuient les professionnels pour exercer avec compétence leurs activités.

Les informations ainsi recueillies sont classées et regroupées en ensembles homogènes autour des ressources mobilisées et des finalités du travail : les champs de compétences. Chaque champ, qui rassemble des familles de situations proches, fait l'objet d'une fiche, toujours structurée sur le même modèle. Y sont précisés :

¹ L'analyse du travail réalisée ne retient que les "ressources" qui peuvent être développées par la formation ou par l'expérience : n'y figurent ni les aptitudes ni les qualités personnelles.

- des éléments de contexte du travail : finalité du travail, responsabilité et autonomie du titulaire de l'emploi, environnement de travail, indicateurs de réussite
- les ressources à mobiliser pour réaliser avec compétence le travail : savoir-faire, savoirs identifiés par les professionnels, savoir-faire consolidés par l'expérience, comportements professionnels.

Les situations et les ressources décrites dans les fiches compétences ne constituent pas une liste exhaustive et peuvent être adaptées au contexte local de l'activité. Ne sont retenues que celles qu'il paraît indispensable de maîtriser pour exercer le travail dans une majorité de configurations d'emplois: les situations professionnelles significatives (SPS).

Les fiches compétences permettent d'appréhender de manière globale la nature des activités des futurs titulaires d'un CS. Elles orientent le travail des équipes enseignantes pour l'élaboration de situations de formation et d'évaluation, tout particulièrement pour les évaluations en situation professionnelle. Elles peuvent être utilisées comme support de discussion avec les maîtres de stage ou d'apprentissage, au moment où se négocient avec ces derniers les objectifs des périodes en milieu professionnel. Elles servent également de référence pour la validation des acquis de l'expérience.

La définition des différentes rubriques de ces fiches figure en annexe.

Champs de compétences et situations professionnelles significatives du CS "Conduite de productions maraîchères"

Les SPS sont repérées lors de l'analyse du travail menée auprès de professionnels. Parmi les critères utilisés pour leur détermination figurent la complexité, la dimension critique ou encore la fréquence. Les SPS sont identifiées à l'aide d'un ensemble de questions telles que :

- Quelles situations de travail vous paraissent les plus difficiles ou délicates à maîtriser ?
- Quelles situations de travail ne confieriez-vous pas à un débutant ?
- Si vous deviez choisir un remplaçant, dans quelle(s) situation(s) de travail le placeriez-vous pour vérifier qu'il est compétent ?

Par nature, ces SPS sont en nombre réduit.

Le tableau suivant clôt le référentiel d'activités du CS. Il présente les situations professionnelles significatives de la compétence d'une personne exerçant des activités spécifiques en lien avec la conduite des productions maraîchères, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des activités ciblées par le titre.

En gras sont signalées les SPS identifiées comme particulièrement importantes en agriculture biologique sans pour autant être spécifiques à ce mode de production.

Rappel des champs de compétences et des Situations professionnelles significatives du CS "Conduite de productions maraîchères" en lien avec les capacités

Capacités	Champs de compétences et finalités	SPS En "gras" les SPS particulièrement importantes en AB
C1. Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères	Pilotage technico-économique des productions maraîchères Définir une conduite technique des productions maraîchères qui réponde aux objectifs fixés	Élaboration du calendrier cultural Gestion de l'enherbement d'une culture Amélioration de la fertilité d'une parcelle de culture Optimisation des besoins en eau d'une culture Observation des parcelles cultivées
C2. Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères	Interventions liées à la conduite des productions maraîchères Assurer une production optimale de produits commercialisables ou transformables	Implantation d'une culture Binage mécanisé d'une culture Mise en œuvre d'actions combinées de bio contrôle Opérations de mises à fleurs et mises à fruits Réalisation d'un chantier de récolte
C3. Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères	Transformation des productions maraîchères Elaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation	Elaboration d'une recette Production d'une soupe de légumes en conserves Production d'une conserve de légumes Préparation de légumes crus prêts à l'emploi Elaboration du plan de nettoyage

Toutes les SPS énoncées ci-dessus sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité au travail et les enjeux de durabilité.

Situations professionnelles significatives

- Élaboration du calendrier cultural
- Prévention de l'enherbement d'une culture
- Amélioration de la fertilité naturelle d'une parcelle de culture
- Optimisation des besoins en eau d'une culture
- Tour des cultures

Finalité

Définir une conduite des productions maraîchères qui réponde aux objectifs fixés.

Responsabilité / autonomie

Lorsqu'il est chef d'exploitation, le responsable est autonome et assume la responsabilité de ses choix sociotechniques. À ce titre, il est garant de la conformité des produits certifiés et doit se conformer au plan de contrôle. Lorsqu'il est chef de culture, le titulaire de l'emploi est en charge du pilotage du système de culture et de son évolution dans un contexte de transition agroécologique. Il est responsable de l'atteinte des objectifs de production en accord avec les valeurs et la stratégie de l'entreprise. Il est autonome pour planifier et organiser la production, le matériel, les besoins en main d'œuvre et l'organisation du travail. Il peut encadrer des salariés permanents et saisonniers, des salariés de remplacement ou en emplois partagé. Il doit être capable et faire preuve d'initiative pour anticiper et de s'adapter aux aléas. Comme dans toute entreprise, la gestion du travail est complexe. Lorsqu'il est salarié sous la responsabilité d'un chef d'équipe, il exécute les tâches qui lui sont confiées et, peut participer aux prises de décisions. Sa responsabilité est fonction de son niveau d'expérience

Environnement de travail

L'activité s'exerce au sein d'une entreprise maraîchère en relation avec les salariés et les parties prenantes (techniciens, fournisseurs, clients, contrôleurs). Les activités de pilotage des productions maraîchères s'exercent tout au long de l'année dans des situations de travail très diverses : au bureau, en extérieur (plein champs et sous abris), en bâtiments (de stockage, atelier de transformation, point de vente), en réunion d'équipe, en rendez-vous, en visite à l'extérieur, etc. Il s'agit d'une part de planifier le travail avant le démarrage de la saison (planning de production, investissements et approvisionnements, embauches, veille et analyse des résultats, etc.) et d'autre part, de réguler le travail quotidien au fil de la journée (réunion d'équipe et réunion de chantier) pour faire face aux aléas. À ce titre, le pilote utilise quotidiennement des outils bureautiques (plannings, calendriers, référentiels) et numériques (tablette et applications smartphone) d'enregistrement, de gestion, de suivi et de contrôle des productions. Dans un contexte de transition agroécologique, l'évolution rapide des pratiques et des connaissances impliquent un important travail de veille et d'analyse, de la formation et des échanges de pratique entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs fixés (pilotage par objectifs cibles)
- Efficience de l'organisation du travail
- Productivité du travail (production par unité de surface)
- Coût de production et marges (rotation et système)
- Niveau de mécanisation
- Diversité génétique de la gamme variétale
- Vie et travail du sol
- Réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et engrais azotés de synthèse
- Équilibre entre auxiliaires et prédateurs des cultures
- Utilisation efficiente des intrants (eau, énergies, ...)
- Respect des cahiers des charges et réglementations
- Collecte, tri et recyclage des déchets
- Résilience du système
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Gamme variétale
- Filières et circuits de distribution
- Certifications (AB, HVE, ...) et signes de qualité (SICO)
- Démarches collectives d'entreprises (GIEE, DEPHY, groupe 30 000), de filière et de territoire (PAT)
- Réglementation, politiques agricoles et financements
- Système et modes de culture, itinéraires techniques
- Coût et organisation du travail
- Pénibilité et ergonomie du travail
- Pilotage par objectif cible et schéma décisionnel
- Raisonnement agronomique
- Vie des sols, biodiversité et services écosystémiques
- Botanique, plantes bio-indicatrices
- Agroécologie, autoécologie et de phytosociologie
- CUMA maraîchère, banque de matériels, auto-construction et traction animale
- Matériels d'irrigation et matériels spécifiques
- ...

Savoir-faire de base

- Choisir sa gamme et planifier les cultures
- Optimiser la production par m² cultivé
- Anticiper le démarrage de la saison et les périodes de pointe
- Investir dans du matériel adapté (neuf ou d'occasion) et prioriser ses investissements
- Prioriser et rationaliser le travail
- Calculer des volumes et des coûts de production
- Réaliser un tour de plaine et un diagnostic à la parcelle
- Alternier les cultures pour limiter l'épuisement des sols, la concentration des maladies et des éléments pathogènes et maintenir des sols propres
- Limiter le temps de désherbage
- Limiter les besoins en eau des cultures
- Assurer la maintenance du matériel
- Réaliser une veille continue
- Contrôler la conformité à un cahier des charges
- Réaliser le suivi et le contrôle des productions
- Gérer la documentation et les enregistrements
- Réaliser des essais (systèmes, culturaux et variétaux)
- Analyser les risques et les opportunités liés à son système et ses pratiques
- Anticiper l'évolution des marchés, les attentes des consommateurs et des prix
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Réaliser une approche globale du système de culture
- Gérer des situations complexes (pertes de récoltes, aléas climatiques, pics d'activités, pannes matériels, disponibilités de la main d'œuvre, réguler les tensions au sein d'une équipe salariée)
- Savoir se fixer des limites (travail, repos, pénibilité)
- Optimiser la gamme variétale
- Concevoir et/ ou transposer une pratique innovante
- Se garder du temps pour sortir de l'entreprise (visites, formation, etc.) et prendre du recul
- Faire évoluer son système de culture et d'exploitation
- Mettre en relations ses observations, ses connaissances et les avis ou recommandations reçues
- Communiquer sur son métier, son entreprise et ses pratiques professionnelles
- ...

Comportements professionnels

- Anticipation
- Observation
- Rigueur
- Réactivité
- S'organiser et établir des priorités
- Veiller à la sécurité et au respect de la réglementation
- Accepter de remettre en cause ses pratiques
- Accepter la prise de risque
- Aptitude à se former tout au long de la vie
- ...

Situations professionnelles significatives

- Binage mécanisé d'une culture
- Réalisation d'un traitement
- Utilisation d'auxiliaires des cultures contre les organismes nuisibles
- Taille de culture
- Organisation d'un chantier de récolte

Finalité

Assurer une production optimale de produits commercialisables ou transformables.

Responsabilité / autonomie

Lorsqu'il a le statut d'exploitant agricole, il est autonome et assume la responsabilité de ses choix sociotechniques. Il est responsable :

- du respect des réglementations et des cahiers des charges ;
- des choix variétaux et des itinéraires techniques ;
- de l'organisation et du déroulement des chantiers ;
- du bon fonctionnement des matériels et outils ;
- du déclenchement d'une opération culturale.

Lorsqu'il est salarié, il reçoit des consignes de travail, exécute les tâches qui lui sont confiées et rend compte. Il peut encadrer des salariés permanents ou saisonniers et peut participer aux prises de décisions. Sa responsabilité, son autonomie et sa capacité d'initiative sont fonction de la taille de l'organisation et de son niveau d'expérience.

Environnement de travail

L'activité professionnelle s'exerce seul ou en équipe au sein d'une exploitation agricole, en plein champs et sous abris (serre froide et chaude, tunnels). Le titulaire de l'emploi peut encadrer des salariés permanents et saisonniers, des salariés de remplacement ou en emplois partagé. Cette activité peut être la production unique de l'entreprise ou bien être associée à une ou des productions végétales ou à un élevage. D'une manière générale, l'activité est directement liée aux conditions météorologiques, aux conditions d'ambiance et au développement des végétaux. La charge de travail peut être importante pendant la pleine saison (de mars à octobre). Certaines périodes nécessitent des horaires spécifiques (tôt le matin ou soirée en période

de fortes chaleurs) et des astreintes le week-end (aléas climatiques, irrigation). Au cours de ses activités le titulaire de l'emploi peut être exposé à des ambiances inconfortables (hautes ou basses températures, humidité). Certaines activités requièrent une bonne forme physique (position accroupie, utilisation d'outils à manche...). L'entretien et l'adaptation des machines-outils est une activité importante pour améliorer l'ergonomie des postes de travail. Le développement des systèmes de cultures innovants et de l'agroécologie implique d'actualiser ses connaissances par une veille technique continue et des échanges de pratique entre pairs.

Indicateurs de réussite

- Atteinte des objectifs de production
- Niveau de production par unité de surface
- Résilience du système aux aléas
- Qualité d'exécution de l'ensemble des tâches
- Coûts de production
- Pertes de récolte
- Respect des cahiers des charges
- Utilisation efficiente des intrants (eau, énergies, ...)
- Recours aux intrants chimiques
- État sanitaire des cultures
- Nature et importance des déchets
- Recyclage des coproduits
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Modes de culture
- Reproduction des végétaux
- Botanique
- Besoins des plantes en nutriments et eau
- Stades physiologiques des espèces cultivées
- Parasites et maladies (origines et causes, symptômes, seuils de nuisibilité, cycles, techniques de lutte)
- Faune et la flore auxiliaire
- Carences (symptômes, causes et techniques de remédiations)
- Phytosociologie
- Vie des sols, potentiel et leviers agronomiques
- Techniques et matériels de culture
- Techniques et matériels de plantation
- Agroéquipements spécifiques
- Techniques et matériels d'irrigation
- Réglementations
- Règles d'hygiène et de sécurité
- Connaissance de la filière et des productions maraîchères
- Microbiologie
- Macrobiologie
- ...

Savoir-faire de base

- Évaluer les qualités et besoins des sols
- Préparer le sol pour semis et plantations
- Semer ou planter selon les types de productions
- Définir et procéder aux tailles et palissages les mieux adaptés
- Maîtriser l'utilisation des outils manuels ou assistés
- Assurer la maintenance régulière du matériel et des équipements
- Assurer l'installation et les réglages du matériel d'irrigation
- Mettre en relations ses observations, ses connaissances et les avis ou recommandations reçues
- Identifier les signes d'agressions et de maladies
- Identifier et réaliser les traitements adaptés, le cas échéant
- Ajuster le plan de production et l'affectation des personnels en fonction des aléas
- S'assurer du respect des réglementations relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité et à la protection de l'Environnement
- Trier la récolte en fonction du cahier des charges
- Assurer le conditionnement de la récolte en vue de sa transformation, de sa vente et/ou de son transport
- Contrôler la présence de plantes toxiques dans la récolte
- Réaliser une veille réglementaire, technique et scientifique et agronomique
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Mesurer l'évolution d'une maladie
- Mettre en œuvre une succession culturale
- Anticiper les ressources en eau disponibles
- Apprécier et anticiper les aléas climatiques
- Réaliser les gestes de récolte adaptés à chaque espèce
- Apprécier la qualité de la récolte
- Faire évoluer son système de culture et d'exploitation
- Communiquer sur son métier, son entreprise et ses pratiques afin de les promouvoir
- ...

Comportements professionnels

- Organisation
- Autonomie
- Adaptabilité
- Dextérité
- Exemplarité
- Observation
- Rigueur
- Réactivité
- Aptitude à se former tout au long de la vie
- ...

Situations professionnelles significatives

- Prospection d'une zone de cueillette
- Organisation de la cueillette

Finalité

Elaborer un produit conforme aux objectifs de production et de commercialisation.

Responsabilité / autonomie

Le titulaire de l'emploi organise et met en œuvre l'activité de transformation et son organisation en totale autonomie. À ce titre, il est responsable :

- du respect des normes, réglementations et cahiers des charges
- du choix des matériels et de leur maintenance
- des process de production, de l'approvisionnement en matières premières au produit fini
- des activités liées à la commercialisation, du conditionnement à la livraison/vente
- de l'animation du travail de son équipe, le cas échéant

Lorsqu'il est salarié, le titulaire de l'emploi conduit la production dans l'espace de travail qu'on lui a assigné. A ce titre, il est responsable :

- de l'utilisation optimale des matières premières, des consommables et matériels
- du respect des réglementations liées aux denrées produites
- de l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés à son espace de travail
- de l'animation de son équipe, le cas échéant

Pour ce faire, il dispose d'une grande autonomie dans le cadre des réglementations et des procédures en vigueur dans l'entreprise. Il rend compte régulièrement à son supérieur hiérarchique.

Environnement de travail

L'activité s'exerce au sein d'un atelier de transformation avec des conditions d'ambiances et de travail propres à chaque entreprise. Il peut être soumis à des écarts importants d'hygrométrie et de température. La transformation devant intervenir rapidement après la récolte, une disponibilité importante est requise à certaines périodes de l'année. Les conditions de travail, la pénibilité, la durée du travail, la saisonnalité sont extrêmement variables selon l'effectif de l'unité

de production et selon l'équipement en matériels. Si les évolutions technologiques ont diminué la pénibilité du travail (charge physique), la conception de l'atelier (locaux parfois exigus) et la nature des revêtements compliquent parfois les déplacements et les opérations de nettoyage. Certaines opérations telles que la stérilisation ou la distillation peut représenter des dangers potentiels liés aux températures élevées ainsi qu'à la pression de la vapeur.

Indicateurs de réussite

- Quantité de produits finis au regard des objectifs
- Principe de la "marche en avant"
- Rentabilité de l'activité de transformation
- Perte de matières premières
- Valorisation des coproduits
- Non-conformités des produits
- Satisfaction de la clientèle
- Retours des produits
- ...

Savoirs de référence cités par les professionnels

- Fiches de suivi de fabrication
- Plan de production culinaire
- Procédés techniques de conservation
- Principales modalités de transformation des légumes en frais, conserves et surgelés (découpés, cuisinés, lactofermentés, soupes, sauces, tartinables, terrines...)
- Méthodes et recettes traditionnelles
- Caractéristiques et comportement des différentes matières premières, additifs, auxiliaires et produits fabriqués
- Processus de transformation chimique, biologique, microbiologique et bactériologique des produits alimentaires et maraîchers
- Enjeux et règles de qualité, d'hygiène et de traçabilité des produits
- Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)
- Autocontrôles et procédures de rappel
- Règles d'étiquetage
- Statuts et modalités d'agrément sanitaires
- Aides aux investissements et à la commercialisation
- SICO
- Projets alimentaires territoriaux (PAT)
- Politiques nationales de l'alimentation (PNA)
- Économie circulaire
- Circuits courts
- Réglementation de l'activité par la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP)
- ...

Savoir-faire de base

- Aménager un atelier de transformation
- Maîtriser les techniques de transformation
- Diagnostiquer l'état de fonctionnement des machines et équipements
- Assurer le lancement et le contrôle du processus de production et de conditionnement
- Détecter et diagnostiquer les anomalies, dysfonctionnements et pannes
- Réaliser la maintenance de premier niveau des matériels
- Ajuster le plan de production et les cadences en cas d'aléas
- Évaluer la qualité des matières premières et produits
- Identifier et utiliser les indicateurs appropriés pour le contrôle de la production
- Mesurer les écarts entre prévisions et réalisations et interpréter les résultats
- Apporter des mesures correctives en cas de non-conformité
- Contrôler les températures de conservation des denrées alimentaires lors de la fabrication, du stockage, du transport et de la distribution
- Contrôler la conformité de l'étiquetage des produits (DLC, DLUO, températures de conservation, origine...)
- Déceler et traiter les manquements aux protocoles en matière de sécurité des personnes et des biens
- Déceler et traiter les manquements aux protocoles en matière d'hygiène concernant les matières premières, les consommables, les produits finis, les équipements, les locaux et les personnes
- Organiser son travail et celui des personnes avec qui il travaille
- Elaborer un planning des besoins et de répartition des personnels en fonction des commandes
- Transmettre des consignes et objectifs de production précis et clairs
- Accompagner l'intégration d'un nouveau salarié
- ...

Savoir-faire consolidés par l'expérience

- Créer son atelier (investissements, agencement, matériel, organisation du travail, maîtrise de la qualité, opportunités du marché)
- Améliorer ses pratiques de façon continue pour obtenir la meilleure qualité de produit
- Assurer une veille continue quant aux attentes des consommateurs
- Connaître les initiatives existantes et rencontrer d'autres producteurs fermiers
- Élargir sa gamme, toucher de nouveaux clients et fidéliser sa clientèle en assurant une diversité de produits
- Procéder à des changements de recette ou de formule
- Réaliser des tests de fabrication ou de conditionnement
- ...

Comportements professionnels

- Autonomie
- Observation
- Analyse
- Rigueur
- Réactivité
- Anticipation (des aléas)
- Exemplarité (management)
- Dextérité (opérations manuelles)
- ...



Annexe 1

Arrêté de création paru au JO

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 17 juin 2020 portant création de l'option « conduite de productions maraîchères » du certificat de spécialisation et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2015308A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 811-167 à D. 811-167-8 ;
Vu le code du travail, notamment ses livres II, III et IV de la sixième partie ;
Vu l'arrêté du 27 février 2017 modifié portant création de la spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2017 portant création de l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance ;
Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'aménagement des espaces du 17 mars 2020 ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole du 12 mai 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé un certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères ».

Art. 2. – Le certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » s'appuie sur les référentiels du diplôme du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 9 mars 2017 susvisé et du diplôme du baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'entreprise agricole » défini par l'arrêté du 27 février 2017 susvisé.

Le certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » est classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Art. 3. – Le certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » comporte :

- a) Un référentiel d'activités ;
- b) Un référentiel de compétences ;
- c) Un référentiel d'évaluation.

Art. 4. – Le certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » est accessible aux candidats titulaires :

- d'un brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole »,
- d'un brevet professionnel option « responsable d'atelier de productions horticoles »,
- d'un brevet professionnel option « responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières »,
- d'un baccalauréat professionnel option « conduite et gestion de l'entreprise agricole »,
- d'un baccalauréat professionnel option « conduite de productions horticoles »,
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « production horticole »,
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « agronomie production végétale »,
- d'un brevet de technicien supérieur agricole option « analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole »,
- d'un titre ou certificat du secteur de la production horticole, de niveau 4, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et cité dans l'arrêté du 29 octobre 2012 portant définition de listes de diplômes, titres et certificats pour l'application des articles L. 331-2 (3^o), R. 331-1 et D. 343-4 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

Art. 5. – Le certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » est délivré aux candidats ayant acquis les deux unités capitalisables constitutives du diplôme :

- UC1 : assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères ;
- UC2 : réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères.

Art. 6. – Il est créé une unité capitalisable complémentaire aux unités capitalisables constitutives du certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères », dénommée « réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères ».

Les centres de formation peuvent proposer cette unité capitalisable complémentaire sous réserve d'avoir obtenu préalablement de l'autorité académique, l'habilitation pour sa mise en œuvre.

L'unité capitalisable complémentaire n'est pas prise en compte pour la délivrance du diplôme.

Les candidats peuvent choisir de présenter ou non cette unité capitalisable complémentaire.

La mention « transformation des productions maraîchères » est portée sur le diplôme des candidats dûment inscrits et ayant validé l'unité capitalisable complémentaire. Une attestation de compétences peut également être délivrée en sus du diplôme.

Le jury du diplôme est chargé de la validation de l'unité complémentaire tel que prévu à l'article D. 811-167-7 du code rural et de la pêche maritime.

Art. 7. – Il est créé une mention « agriculture biologique » associée à l'option « conduite de productions maraîchères » du certificat de spécialisation.

Les centres de formation peuvent proposer la mention « agriculture biologique » sous réserve d'avoir obtenu préalablement la reconnaissance d'une orientation agriculture biologique de la formation préparant à l'option « conduite de productions maraîchères » du certificat de spécialisation selon la procédure précisée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

La mention « agriculture biologique » est apposée sur le diplôme des candidats ayant suivi l'intégralité des enseignements préparant l'option « conduite de productions maraîchères » du certificat de spécialisation dans les conditions prévues au précédent alinéa et ayant validé les unités capitalisables constitutives du diplôme conformément aux dispositions précisées dans le référentiel d'évaluation.

Art. 8. – Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation continue, la durée de la formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » comporte au moins 400 heures en centre. La durée de la formation en milieu professionnel est au moins de 12 semaines conformément à l'article D. 811-167-4 du code rural et de la pêche maritime.

Conformément à l'article D. 811-167-5 du code rural et de la pêche maritime, les durées minimales de formation en centre et en milieu professionnel peuvent être réduites après positionnement du candidat organisé par le centre de formation.

Dans le cas d'une préparation par la voie de l'apprentissage, la durée du contrat d'apprentissage est d'une année. La formation conduisant à la délivrance du certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » comporte au moins 400 heures en centre. La durée du contrat d'apprentissage peut être réduite selon les dispositions prévues par le code du travail.

Art. 9. – Le certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience en application des dispositions du code du travail.

Art. 10. – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2020.

A compter de cette date, les habilitations des centres de formation sont accordées pour le certificat de spécialisation option « conduite de productions maraîchères » créée par le présent arrêté.

Art. 11. – La directrice générale de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 juin 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche,*
I. CHMITELIN

Nota. – Le référentiel d'activités, le référentiel de compétences et le référentiel d'évaluation du certificat de spécialisation agricole option « conduire de productions maraîchères » sont consultables sur le site www.chlorofil.fr.



Annexe 2

Fiche de descripteurs de compétences d'un diplôme

Définition des rubriques

Les définitions suivantes sont celles des rubriques d'une fiche de descripteurs de compétences. Une fiche de compétences permet de décrire les ressources mobilisées par un professionnel¹ expérimenté quand il maîtrise les situations professionnelles correspondant à un domaine d'activité ou à un ensemble d'activités ayant la même finalité, dont on considère qu'elles relèvent d'un champ de compétences particulier. Elle donne également un certain nombre d'informations sur les situations professionnelles et leurs conditions de réalisation.

Fiche relative à [un champ de compétences donné]

Ex. : Commercialisation des produits de l'exploitation – Intervention sur le végétal – Soins aux animaux – Encadrement d'équipe – Organisation du travail – Gestion économique et administrative

Situations professionnelles significatives :

Elles ont été identifiées par des investigations de terrain dans la phase amont d'analyse des emplois et d'analyse du travail

Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence du titulaire de l'emploi. En conséquence elles sont peu nombreuses ; il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des situations professionnelles relevant de ce champ.

Exemples :

- Réglage des paramètres avant démarrage
- Ajustement des activités en cours de travaux

Finalités :

Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel titulaire de l'emploi, c'est-à-dire une formulation qui précise les grands objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche.

Exemple : Rationaliser et optimiser ses interventions et celles de son équipe pour atteindre le résultat recherché en tenant compte des contraintes et des objectifs de l'entreprise ou de l'organisation

Responsabilité / autonomie :

Description synthétique du niveau de responsabilité du professionnel (nature de la responsabilité, personne à qui il rend compte de son activité, risques encourus...).

Degré d'autonomie : latitude du professionnel pour décider et agir sur son travail et sur les activités de l'entreprise ou de l'organisation.

Ces éléments doivent être ciblés sur les activités de la fiche, certains d'entre eux ayant déjà été traités globalement à l'échelle de l'emploi dans le référentiel professionnel.

Environnement de travail :

Description des principaux éléments du contexte dans lequel se déroulent les activités, pouvant avoir des conséquences sur l'organisation et la réalisation du travail, sur les conditions de travail

Exemples : travail en extérieur soumis aux intempéries, travail en flux tendus, conditions d'ambiance particulières (froid, humidité, bruit...), les week-end et jours fériés.

Les rubriques suivantes présentent les "ressources" : savoirs, savoir-faire et comportements mobilisés par le titulaire de l'emploi dans les situations professionnelles de référence.

Remarque : certaines de ces ressources peuvent également être mobilisées dans des situations qui relèvent d'autres champs de compétences. On les retrouvera alors également dans les fiches correspondantes car chacune de ces fiches doit pouvoir être lue indépendamment des autres.

Indicateurs de réussite :

Éléments observables ou mesurables permettant de considérer que le résultat du travail est conforme à ce que l'on peut attendre d'un professionnel titulaire de l'emploi.

Ces indicateurs permettent de situer la performance attendue du professionnel confirmé (niveau de maîtrise et de responsabilité dans l'atteinte du résultat). Les indicateurs soumis à beaucoup d'autres facteurs ou représentatifs à trop long terme du résultat du travail ne sont pas indiqués.

Exemples :

- respect du cahier des charges
- remise en état et rangement des locaux, du matériel et du chantier

Les indicateurs ne doivent pas être confondus avec les critères d'évaluation pour la certification, notamment parce qu'ils permettent de situer la performance d'un professionnel expérimenté - non d'un débutant - mais ils peuvent constituer des repères pour les formateurs dans la construction des grilles d'évaluation.

Savoir-faire de base

Ensemble des savoir-faire techniques et pratiques mis en œuvre dans le travail et indispensable à la maîtrise des situations professionnelles de la fiche. Leur liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux savoir-faire identifiés par l'analyse du travail.

Exemples :

- identifier les risques encourus à son poste de travail
- assurer la maintenance et l'entretien du matériel
- enregistrer les données liées à la conduite de la production
- prendre en compte les conditions météorologiques
- effectuer un traitement phytosanitaire
- effectuer le réglage des machines...

Savoirs de référence cités par les professionnels

La liste des savoirs qui figure dans cette rubrique est constituée à partir des données recueillies au cours des entretiens. Il s'agit des savoirs qui ont été cités par les titulaires des emplois et par leurs supérieurs hiérarchiques.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les savoirs mobilisés dans l'activité professionnelle ni du résultat d'un travail de didactique.

Savoir-faire consolidés par l'expérience

Ces savoir-faire, en général complexes, demandent du temps et de l'expérience pour être acquis en totalité. Leur maîtrise distingue souvent le professionnel expérimenté du débutant.

Le plus souvent, seules les bases permettant de développer ces savoir-faire pourront être acquises en formation. Ces savoir-faire ne sont pas visés par l'évaluation en formation. Ils peuvent servir de repères pour la VAE.

Exemples :

- élaborer de nouvelles recettes, faire évoluer la gamme de produits
- anticiper les accidents de fabrication
- détecter rapidement les animaux présentant un potentiel
- adapter les prestations aux évolutions de la clientèle...

Comportements professionnels

Ensemble d'attitudes, de savoir-être qui interviennent dans l'activité et participent de la compétence globale. Seuls les éléments essentiels pour la maîtrise des situations professionnelles sont indiqués dans cette rubrique.

Attention : cette rubrique ne décrit pas des aptitudes ou des qualités personnelles, éléments qui ne sont pas retenus dans les diplômes du MAAF.

Les comportements professionnels peuvent être développés par la formation ou par l'expérience.

Exemples :

- veiller en permanence à la sécurité
- être attentif aux souhaits des clients
- faire preuve de rigueur à toutes les étapes du process
- veiller au respect des délais...

L'AVENTURE DU VIVANT.FR

RÉVÈLE TON TALENT



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômés de l'enseignement technique

1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Janvier 2021